



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE HOUEZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absents excusés: LAMOUR Véronique (Pouvoir à M. Didier Le GAILLARD), DENIS David,

Absents non-excusés : LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, LE FICHER Yoann.

Le Conseil Municipal a désigné M. Gabin MOISDON, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 23

**Mise en place d'un système de vidéoprotection
sur la commune de Moréac
(Délibération 2022_02_17_06)**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;
Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en oeuvre de la vidéoprotection ;
Vu la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;
Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;
Vu la délibération n°2013-11-29-04 du conseil municipal approuvant la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection auprès des services préfectoraux ;
Vu la délibération n° 2018-05-25-15 du conseil municipal émettant un avis de principe favorable concernant le développement d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune de Moréac ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint au Maire, rappelle que les conseils municipaux des mandats précédents avaient approuvé le principe d'une installation d'un système de vidéoprotection, et que ces délibérations étaient restées sans suite.
Afin d'appliquer le processus démocratique et d'assurer le principe de transparence, il propose de soumettre cette délibération à l'avis de l'actuel conseil municipal.

Il annonce travailler avec M. Jean-Pierre RIQUELME, conseil municipal, à l'installation d'un système de vidéoprotection sur différents secteurs et axes validés auprès du référent sûreté de la gendarmerie. Les études actuelles préconisent une vingtaine de caméras, dont l'installation coûterait environ 70 K€. Il rappelle que ces données sont vouées à être ajustées, l'enjeu n'étant pas le nombre mais la qualité et l'efficacité du positionnement de chaque caméra.

M. le Maire, Pascal ROSELIER souligne que ce système a pour but premier, la dissuasion contre les actes de vandalisme, les regroupements...

M. Jean-Pierre RIQUELME, conseiller municipal, assure que le visionnage des enregistrements ne pourra être réalisé que sur autorisation préalable de la gendarmerie, dans le cas d'infraction et sur un créneau horaire bien déterminé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Donne un avis favorable et autorise M. Le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection auprès des services préfectoraux ;**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

